

Présents : M. DE HANDSCHUTTER Pascal, Bourgmestre-Président ; Mme DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER Line, Mme REIGNIER Véronique, M. WITTENBERG Dimitri, , M. MOLLET Eric, Echevins ; M. LISON Marc, Président du CPAS ; M. BRASSART Oger, M. RICHEL Jean-Paul, Mme PRIVE Isabelle, M. Eddy LUMEN, Mme GHISLAIN Cindy, M. HOCEPIED Philippe, M. MASURE André, Mme CRIQUIELION Aurélia, M. BERNUS Maxime, Mme NOPPE Marie-Josée, M. BAGUET Patrice, M. FLAMENT Eric, Mme WILQUET Adrienne, M. MATERNE Pascal, Conseillers ; Mme BLONDELLE Véronique, Secrétaire.

N° 2019/45

Objet : **Motion en faveur de la réalisation, par le SPW, du tronçon entre les chaussées de Renaix (N57) et de Grammont (N42).**

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la diffusion sur les réseaux sociaux notamment et sur certains médias de la décision régionale de renoncer à finaliser certains dossiers routiers dont le tronçon lessinois entre les chaussées de Renaix (N57) et de Grammont (N42) ;

Vu le courrier du 30 septembre 2019 rédigé par Monsieur le Bourgmestre Pascal DE HANDSCHUTTER destiné à Monsieur le Ministre-Président Elio DI RUPO et à Monsieur le Ministre Philippe HENRY suite à cette annonce ; et dont lecture est donnée en séance ;

Considérant que l'argument budgétaire soutenu par la Région n'est pas audible ;

Considérant en effet, que l'Autorité régionale envisage la création d'une nouvelle voirie dans une autre commune, et réserve un budget de quelque 27 millions d'euros, alors que cette voirie n'est ni prévue ni voulue par les habitants ;

Considérant que le budget pour la finalisation de la voirie de liaison de Lessines à l'E429 est estimé à 8,5 millions d'euros ;

Vu le Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024 adopté par le Gouvernement wallon le 11 avril 2019 ;

Vu le courrier du 11 avril 2019 adressé par Monsieur le Ministre-Président Willy BORSUS et Monsieur le Ministre Carlo DI ANTONIO au Collège communal l'informant de ce que cet investissement était retenu dans ce plan ;

Considérant que ce dossier lessinois était en souffrance depuis plus de 30 ans ;

Considérant que cette voirie a été partiellement aménagée et mise en service il y a près d'un an ;

Considérant que, suite à l'ouverture de cet axe routier, les riverains de la Route de Frasnes et de la Chaussée de Renaix ont fait part des nuisances subies ;

Considérant que ces nuisances ont été relayées aux autorités régionales en charge de ces voiries ;

Considérant que la Région s'est engagée à effectuer les aménagements nécessaires à la suite de la finalisation de la voie de contournement et donc du tronçon entre les chaussées de Renaix et de Grammont ;

Considérant qu'à la lecture de la Déclaration de Politique Régionale, il est question de ne plus envisager la création de nouvelles autoroutes ;

Considérant que le tronçon manquant entre les chaussées de Renaix et de Grammont, est un axe routier et non autoroutier ;

Considérant de surcroît que ce tronçon prévu de longue date ne constitue en rien une nouvelle route ;

Considérant que ce tronçon d'une distance approximative de 2 km est prévu au Plan de Secteur Ath-Lessines-Enghien approuvé en 1986, que son tracé a été déjà pris en compte notamment dans les aménagements du RAVeL ;

Vu sa décision du 5 septembre 2019 d'approuver son Programme Stratégique Transversal, à la lecture duquel, la finalisation de ce tronçon est un objectif opérationnel développé dans son objectif stratégique « Renouer avec le succès » ;

Considérant que cet axe routier est appelé « Route des Régions », qu'il relie la Wallonie et la Flandre ;

Considérant en outre que les Administrations régionale et communale s'étaient déjà accordé sur ce point ;

Considérant que ce tronçon constitue la finalisation du chaînon manquant entre le réseau routier et le réseau de mobilité douce ; qu'en effet, ce tronçon permettra de relier les deux voies du RAVeL (RAVeL 4 et RAVeL de l'ancienne ligne de chemin de fer 87 ainsi que l'EuroVélo 5 Londres-Brindisi) à la voirie de liaison et à l'E429 ;

Vu les investissements importants consentis pour la remise en état des ponts de la Route industrielle, voirie qui doit avoir accès à ce tronçon à réaliser ;

Vu l'important trafic de transit, et particulièrement de poids lourds, entre Lessines et Ath et entre Lessines et Geraardsbergen (Grammont) lié notamment aux industries qu'elles soient d'exploitation de carrières ou pharmaceutiques ou chimiques (SEVESO) ;

Considérant qu'il convient de relier le zoning nord au réseau routier ;

Vu la construction prochaine d'une caserne d'incendie sur le territoire d'Ath (Rebaix) et la nécessité de prévoir les accès rapides des services de secours aux citoyens des villages de Deux-Acres, de Bois-de-Lessines, et de Ghoy ;

Considérant que dans un souci de cohérence, il est évident que la réalisation du tronçon manquant est indispensable ;

Considérant que la finalisation de ce tronçon sera bénéfique pour le développement économique ;

Après en avoir débattu,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1: de solliciter, du Gouvernement wallon, la poursuite de la réalisation de la voirie de liaison de Lessines à l'E429 dans son tronçon entre les chaussées de Renaix (N57) et de Grammont (N42).

Article 2: d'inviter le Gouvernement wallon à reconsidérer sa décision telle que communiquée via les médias.

Article 3: de soutenir, sans réserve, le courrier du 30 septembre 2019 adressé par Monsieur le Bourgmestre au Ministre-Président Elio DI RUPO et au Ministre Philippe HENRY plaidant pour la réalisation de ce tronçon.

Article 4: de transmettre cette motion aux Villes voisines d'ATH et de GERAARDSBERGEN (GRAMMONT).

Fait en séance date que dessus.
La Secrétaire,
(s) V. BLONDELLE.

Lessines, le 7 octobre 2019
Le Directeur général,

Le Président,
(s) P. DE HANDSCHUTTER.

Pour extrait conforme :



Le Bourgmestre et les membres du Collège,